



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sanction Minimale

Val-de-Travers – Couvet – DP 145 – Bois-de-Croix

Description de l'ouvrage : Quais provisoires pour bus

Affectation parcelle : DP cantonal – zone agricole

Requérant(s) : TransN SA, Yann Montandon, Allée des Défricheurs 3, 2300 La Chaux-de-Fonds

Auteur des plans : -

SATAC : 118305

Décision spéciale : Art.24 LAT ; Distance à l'axe de la route ; Espace réserve aux eaux

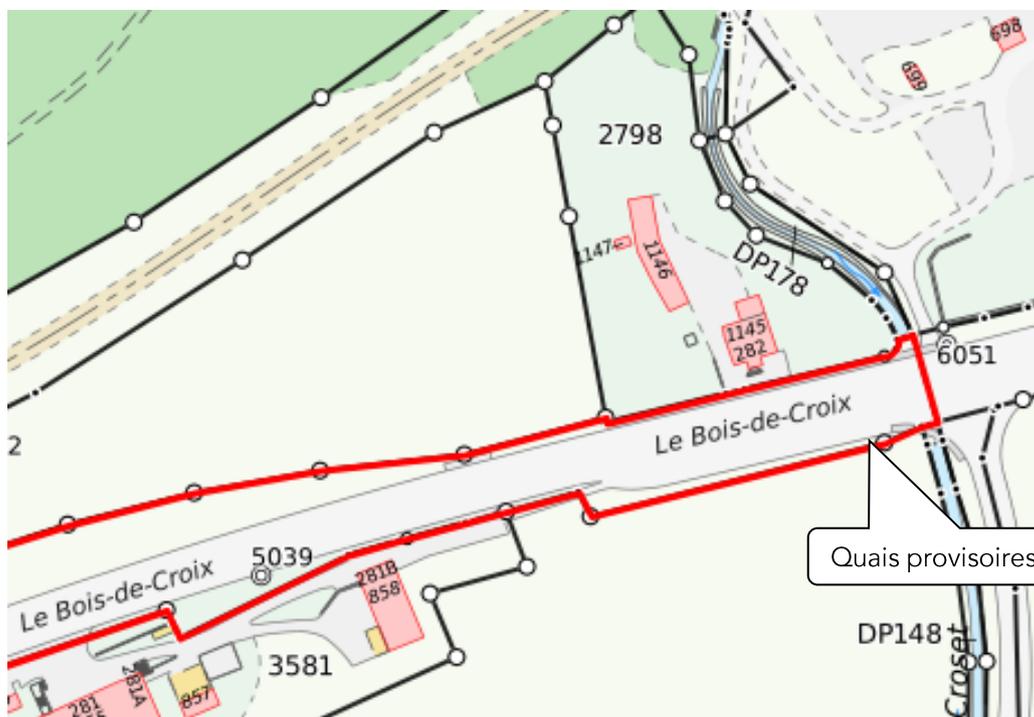
Affichage :

- Site internet communal : www.val-de-travers.ch → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au 13 mai 2024.

Val-de-Travers, le 12 avril 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL



Quais provisoires pour bus

